

Programmes et instruments de financement et d'accompagnement

Les Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC)

Les Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) ont été créés par les fédérations professionnelles, et s'adressent d'une manière prioritaire aux entreprises ayant un projet de développement, notamment les PME/PMI.

Les actions conduites par les GIAC, pour l'identification et l'expression de la demande en compétences et en formation, portent sur :

- Les études et le conseil pour la définition d'une stratégie de développement des entreprises et des besoins en formation en cours d'emploi qui en découlent ;
- L'ingénierie des plans de formation en cours d'emploi, qui comprend le diagnostic des besoins en formation et l'élaboration des plans de formation qui en découlent.

Eligibilité:

Sont éligibles à l'assistance financière les entreprises adhérentes à un GIAC, assujetties à la taxe de la formation professionnelle (TFP) et y sont en situation régulière.

Financement:

Le remboursement des actions réalisées est plafonné à cent milles dirhams (100 000 DH) par entreprise, et est calculé comme suit :

- 70% du coût total hors taxes pour les études et le conseil visant la définition d'une stratégie de développement ;
- 70% du coût total hors taxes pour les actions d'ingénierie de la formation en cours d'emploi portés à :

80% si elle est consécutive à une étude de conseil, validée par le GIAC, pour la définition d'une stratégie de développement.

Les Contrats Spéciaux de Formation

Le contrat spécial de formation (CSF) est un système de financement de la formation en cours d'emploi, conclu entre l'OFPPT et l'entreprise bénéficiaire.

L'objet principal des CSF est d'aider les entreprises à mettre en œuvre des programmes de formation continue en finançant l'élaboration et la réalisation des plans de formation.

Eligibilité:

Peuvent bénéficier du système des CSF les employeurs assujettis à la taxe de formation professionnelle (TFP) et en situation régulière vis à vis de la CNSS au titre de cette taxe pour « l'Année TFP ».



Programmes et instruments de financement et d'accompagnement

Financement:

Les taux de remboursement qui sont appliqués selon le type d'Action sont précisés dans le tableau suivant :

Type de l'action	Taux de remboursement
Formation planifiée	70% du coût retenu
Formation non planifiée	40% du coût retenu
Alphabétisation fonctionnelle	80% du coût retenu, plafonné à 3000 Dhs par personne